

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize et le vendredi 25 novembre à 20H00, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André PITOU, Maire.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :  
Madame Natalia DUBUISSON qui donne procuration à Madame Raymonde PISSAVY,  
Madame Sandra MARTIN qui donne procuration à Madame Catherine GEEVERDING,

Madame Auriane GEEVERDING a été nommée secrétaire de séance.

---

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire informe le conseil que la dernière question inscrite à l'ordre du jour sera traitée à huis clos.

**ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 OCTOBRE 2016**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**MARCHE DE TRAVAUX AGENCE POSTALE**

**Avenant n°1 lot 8 peinture**

Le conseil accepte l'avenant au marché n°1 de l'entreprise LEROY SEB DECO pour la peinture murale du pignon de l'agence postale pour un coût de 565€ HT en plus-value.

**Avenant n°3 lot 1 Maçonnerie**

Le conseil accepte l'avenant au marché n°3 de l'entreprise MICHEL d'un montant de 6 269.80€ HT dont les 2/3 seront affectées à l'agence postale soit 4 179.87€ HT et 1/3 au logement soit 2 089.93€ HT.

**Avenant n°1 lot 4 Doublages :**

Le conseil accepte l'avenant au marché n°1 de l'entreprise LEMAIRE BATIMENT pour l'encoffrement de la poutre du logement avec bandes armées et doublage placostil pour dissimulation des réseaux pour un coût de 312.50€ HT en plus-value.

**Avenant n°1 lot 6 Electricité:**

Le conseil accepte l'avenant au marché n°1 de l'entreprise FROGET pour le passage d'un câble d'alimentation pour serrure électrique de la porte de l'agence postale pour un coût de 375€ HT en plus-value.

Le conseil accepte également le devis de l'entreprise ROSSIGNOL d'un montant de 1 900€ HT pour la fabrication et pose d'une rambarde afin d'équiper le muret de soutènement du logement communal au 16 rue de l'Hôtel de ville. Cet équipement est nécessaire pour garantir la sécurité des futurs locataires du logement.

**RESILIATION BAIL COMMERCIAL AVEC LOCAPOSTE ET VENTE DU BATIMENT DE LA POSTE 20 RUE THENARD**

Le conseil accepte la résiliation du bail commercial à compter du 31 mars 2017 et décide la mise en vente du bâtiment au 20 rue Thénard. Le prix de vente sera précisé lors du conseil municipal du 15 décembre 2016.

**EQUIPEMENT COMPLÉMENTAIRE DE GUIRLANDES LUMINEUSES DE NOËL**

Le Maire informe le conseil qu'un certain nombre de guirlandes lumineuses ne sont plus fonctionnelles. Le conseil décide de remplacer le matériel, de rénover des guirlandes avec ajout de fils lumineux pétillants et d'acquérir des motifs pour compléter l'ensemble des guirlandes. Le devis de YESS ELECTRIQUES est accepté pour un montant de 2 409.44€HT

### **AGRANDISSEMENT DU PARKING 7 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC**

Le Maire fait part au conseil que le bien immobilier sise 7 rue du Général Leclerc, cadastrée G n°600 est à vendre. Ce dernier est limitrophe au parking communal. En cas d'acquisition d'une partie du terrain par la commune, il pourrait être envisagé d'agrandir le parc de stationnement.

Le conseil décide de continuer à étudier ce projet qui porterait uniquement sur l'achat du terrain.

### **CONTRAT DE PRESTATAIRE AU RESTAURANT SCOLAIRE API RESTAURATION**

Le Maire explique au conseil le projet encore à l'étude de recourir à un prestataire, la société API RESTAURATION pour assister la cantinière au restaurant scolaire dans le cadre de la préparation des menus, ceci avec l'aide d'une diététicienne, et dans la passation des commandes. Plusieurs réunions du conseil en commission ont permis d'étudier ce dossier.

Le conseil délibère et décide à la majorité des voix exprimées (4 votes contre : Mme RALUY, M.YANNOU et Mme PISSAVY avec procuration) de continuer à mener cette étude afin de soumettre au vote du conseil, lors d'une prochaine séance, un contrat de prestation.

### **ACCUEIL D'UN JEUNE EN SERVICE CIVIQUE A LA MAIRIE**

Le Maire présente au conseil le service civique. Ce dernier s'adresse aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans dans le cadre d'une mission d'intérêt général. Aucun diplôme n'est demandé. La mission est de 6 à 12 mois avec une durée hebdomadaire d'au moins 24 heures, maximum 48 heures à titre exceptionnel. L'Objectif est d'offrir une chance de réussite et d'insertion scolaire, sociale, professionnelle à des jeunes en recherche de qualification.

C'est la possibilité pour le jeune de recevoir et de transmettre le sens des valeurs républicaines et de contribuer au renforcement du lien social. C'est également une opportunité de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences.

Le volontaire ne perçoit pas une rémunération mais une indemnité mensuelle de 577.08€ dont 106.94€ pris en charge par la commune et 467€ par l'Etat.

Un accompagnement pour faciliter le déroulement de la mission est proposé.

Il s'agit d'une formation civique et citoyenne et d'un appui à la réflexion sur le projet d'avenir (2 jours de formation obligatoires : un sur citoyenneté et une formation PSC1, Prévention et Secours Civiques de niveau 1).

La commune n'est pas employeur ni patron du jeune mais intervient en qualité de tuteur, responsable. Une personne est désignée pour être tuteur, le suivre dans sa mission et l'aider dans la réussite de son projet.

Le volontaire peut être étudiant et/ou en activité salariée à temps complet.

Le rôle de la structure d'accueil est de confier une mission d'intérêt général (9 domaines : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport).

La commune doit déposer une demande d'agrément auprès de la DDSCPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de Population) pour 3 ans avec obligation de réaliser plusieurs services civiques.

Le conseil à la majorité des voix exprimées (contre : Mme LEMETAYER, Abstention : M.YANNOU) accepte de s'engager dans cette démarche.

### **IMPLANTATION DE NOUVELLES ESSENCES D'ARBRES AU CIMETIERE ET AU TERRAIN DE FOOTBALL**

Le conseil accepte à l'unanimité des voix exprimées le devis de l'entreprise BERMUDEZ Jérémy pour la plantation de 24 muriers platanes au terrain de football pour un coût de 2 949.20€ HT et de prunus et acacias boules au cimetière pour un coût de 2 431.30€ HT.

### **AVENANT AU BAIL DE LA CASERNE DE GENDARMERIE ET MOTION CONTRE LA FERMETURE**

Le Maire reporte la question de l'avenant au bail à une prochaine séance afin de prendre des renseignements complémentaires.

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents la motion contre la fermeture de la caserne de gendarmerie à Sergines.

### **BAUX LOGEMENTS COMMUNAUX 66 RUE DES TREILLES**

Le conseil accepte les contrats de location pour le logement n°1 à M. et Mme LABAUME Daniel pour un loyer de 378.75€ mensuel et pour le logement n°2 à Mme Raymonde PISSAVY pour un loyer de 4821.54€ mensuel.

**SDEY : CONVENTIONS FINANCIERES POUR TRAVAUX D'EXTENSION ET DE DISSIMULATION D'ECLAIRAGE PUBLIC AVENUE CHARLES DE GAULLE ET RUE DE LA MAIRIE**

Le conseil accepte les conventions financières proposées par le SDEY qui prévoient :

Rue de la Mairie : Déplacement d'un luminaire de style sur crosse en façade pour un coût total de 1 954.57€ HT dont 1 327.06€HT à charge pour la commune.

Avenue Charles de Gaulle :

- travaux d'extension – Basse tension pour un coût de 11 356.20€ HT dont 7 495.09€ HT à charge pour la commune.  
- travaux de dissimulation de l'éclairage public pour un coût de 165 418.68€ HT dont 78 650.86€ HT à charge pour la commune.

**CHOIX ENTREPRISES POUR TRAVAUX AMENAGEMENT SECURITAIRE RUE DE L'ARCHE, DE LA COUÉE ET DE LA SEPTIEME**

Le Maire fait au conseil que l'entreprise COLAS a été retenue dans le cadre des travaux d'aménagement sécuritaire de la rue de la Couée et de l'Arche pour un montant de 75 000€ HT et pour la rue de la Septième pour un montant de 13 000€ HT. Le conseil autorise d'engager la dépense.

Ce projet bénéficiera d'une subvention du Conseil Départemental de l'Yonne de 10 585€ au titre des amendes de police et du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté de 14 134€ au titre du Fonds de soutien au BTP.

**MISE A JOUR DE LA CONVENTION ACTES POUR LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE EN PRÉ-FECTURE DES CATES COMMUNAUX**

Question reportée à une prochaine séance.

**DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE**

Le conseil crédite la somme de 70€ au compte 024.

**CONTRAT DE MAINTENANCE CERIG LOGICIEL CIMETIERE**

Le conseil reconduit le contrat de maintenance pour le logiciel cimetière auprès de la société CERIG pour un montant annuel de 136.07€ HT.

**PERSONNEL COMMUNAL**

1/ Le conseil décide de créer un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 dans le cadre du remplacement de la secrétaire comptable et de son départ en retraite en 2017.

2/ Le conseil municipal vote par ailleurs une enveloppe budgétaire 2017 dans le cadre du régime indemnitaire pour le personnel communal. Afin de répondre aux obligations du Décret n°2014-513 du 20 mai 2014 instituant un nouveau régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIF-SEEP) le conseil met en place ces nouvelles modalités dans les cadres d'emplois éligibles au RIFSEEP et vote des Indemnités d'Administration et de Technicité pour les autres cadres d'emplois.

3/ Le conseil décide d'augmenter le temps de travail hebdomadaire du contrat aidé d'agent d'entretien et de service de 24h00 à 25h00.

✓ Prochaine réunion du conseil municipal le **Jeudi 15 décembre 2016 à 20h00**.

La séance est levée à 23h15.

Le Maire,



André PITOU